



# Dossier de partenariat 2019 TCA: TENNIS CLUB D'ANNONAY

Aidez-nous à partager la passion de la petite balle jaune ...

C'est avec vous que nous gagnerons !



**Adresse:** 1038 Rue des Assomptionnistes 07430 Davézieux

**Site Internet:** [www.tennisclubannonay.com](http://www.tennisclubannonay.com)

**Votre Contact :** Frédéric DUTEL [dutel@sfr.fr](mailto:dutel@sfr.fr) / tel: 06 22 47 70 52



L'objectif de ce dossier est de vous présenter le **Tennis Club d'Annonay** afin de solliciter une aide financière de la part d'entreprises désireuses de soutenir notre projet associatif et sportif.

Il s'agit pour le club de développer des relations avec des partenaires de proximité dans le but de promouvoir le tennis dans le secteur annonéen.

Nous souhaitons par l'intermédiaire de ce dossier vous informer sur notre club, nos projets et vous faire connaître nos activités afin établir une éventuelle coopération.





## SOMMAIRE:

- 1/ Présentation du TCA page 3
- 2/ Les valeurs et le projet du club page 4
- 3/ Les retours envisagés par les partenaires page 5
- 4/ Les propositions page 6
- 6/Différence entre sponsoring et mécénat page 7
- 7/ Nos partenaires page 9





## 1/ PRESENTATION DU CLUB :

Créée à Annonay en 1924, le TCA est l'un des clubs sportifs le plus anciens de la région. L'association bénéficie de 6 courts, dont 4 terres battues et 2 bétons poreux, ainsi que d'un mur d'entraînement.

Le Club House comprend des équipements confortables, des sanitaires (douches) en cours de rénovation ainsi qu'un salon et un bar pour vous accueillir en toute convivialité (TV, Baby foot, table de ping-pong)

L'enseignement est effectué par un professeur breveté d'état en CDI à plein temps. Cette personne gère donc l'école de tennis avec plus d'une centaine d'enfants qui suivent la formation Galaxie Tennis.

Notre coach animé également un pôle compétition : plus d'une vingtaine d'équipes engagées dans diverses catégories jeunes, seniors et seniors plus.

Trois enfants détectés sur listes départementales et régionales.

Présentation des membres du bureau pour la saison 2018-2019 :

Présidente ( Juge Arbitre) :	Mélanie CLAVAIZOLLE
Vice- président :	Jean-Marc BROCHIER
Trésorier:	Cyril BROCHIER
Secrétaire:	Stéphanie MORA
Animation :	Julien RICHARD
Sponsoring :	Michel RICHARD et Fred DUTEL
Communication :	Aurore MOUNIER
Presse :	Philippe JEAN
Jeunes :	Brice OLIVIER
Education/Compétitions :	Séverine RICHARD





## 2/ LES VALEURS ET LE PROJET DU CLUB :

Le TCA offre à ses adhérents la possibilité de pratiquer leur sport dans le respect de l'esprit du tennis et en véhiculant également ses propres valeurs qui sont :

- La formation de tous, avec la priorité donnée aux jeunes
- La convivialité
- La passion

Le projet pédagogique de notre club permet de proposer une offre adaptée quel que soit l'âge, le niveau et les disponibilités de l'enfant. Les séances d'entraînement offrent la possibilité de découvrir ou redécouvrir le tennis et d'améliorer son jeu, en participant ou non aux compétitions officielles.

Le tennis est avant tout un JEU pour tous les adhérents. Venir pratiquer notre sport favori signifie venir rencontrer des amis, partager un moment de plaisir et de convivialité.

Pour continuer notre développement, il nous faut :

- Poursuivre la mise en place d'une formation et d'une structure de qualité pour attirer de nombreux jeunes et permettre à chacun de progresser.
- Donner une nouvelle impulsion à l'image de notre club
- Dynamiser le club house afin de faire du TCA un véritable lieu de vie.
- Financer des maillots et/ou survêtements pour renforcer l'image du club
- Promouvoir notre club auprès des commerçants d'Annonay, de ses habitants et de ses entreprises





### 3/ LES RETOURS ENVISAGES :

Le sponsoring ou le mécénat s'inscrivent aujourd'hui comme un outil privilégié pour accroître la visibilité d'une entreprise ou consolider sa notoriété locale.

#### Que peut offrir le TCA ? LA VISIBILITE

- Aux adhérents du club : 150 licenciés et 27 équipes inscrites en championnat
  - **50 équipes extérieures** composées de 5 joueurs qui viennent visiter nos installations durant toute la saison !!
  - **300 participants aux tournois jeunes et adultes**
  - Via les différents événements qui ont lieu pendant la saison
- ⇒ **Au total, ce sont près de 1 000 joueurs qui se rendent au moins une fois par an sur nos installations. A cela, il convient d'ajouter les accompagnants, dirigeants amis, familles et supporters !**

#### Que peut attendre le partenaire ? LA NOTORIETE

- Mettre en avant votre entreprise pour toucher une clientèle nouvelle
- Conserver une visibilité auprès de ces clients existants
- Etendre votre rayonnement auprès de nouveaux clients potentiels extérieurs
- Associer votre image aux idées de passion, d'ambition, de performances, d'esprit d'équipe, de sport et de santé
- Démontrer votre investissement dans la vie locale auprès des pouvoirs publics.
- Des offres préférentielles pour vos salarié(e)s et vous-même.





#### 4/ LES PROPOSITIONS :

Encart publicitaire aux abords des courts

et

Insertion logo dans chaque dépliant de communication, liens sur notre site internet et communication facebook en partage, flocage vestimentaire possible

#### CUIVRE

Visuel non fourni (dimension <100x150)  
180€ / an (du 01/01 au 31/12)

#### BRONZE

Visuel fourni  
1 cotisation offerte  
250€ / an (du 01/01 au 31/12)

#### ARGENT

Visuel fourni  
1 cotisation offerte  
5 cotisations à -30% (coupons à remettre lors de l'inscription)  
350€ / an (du 01/01 au 31/12)

#### OR

Visuel fourni  
1 cotisation offerte  
10 cotisations à -30% (coupons à remettre lors de l'inscription)  
500€ / an (du 01/01 au 31/12)





## 6/ DIFFERENCES ENTRE SPONSORING ET MECENAT :

Mécénat : Soutien matériel apporté sans contrepartie directe du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités représentant un intérêt général.

Partenariat ou sponsoring : Soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

### INCIDENCE D'UN PARTENARIAT DE 1 000 €

	Aucun don (1)	Parrainage art 39-1-7 CGI (2)	Mécénat art 238 bis CGI (3)
Versement au profit d'une association	0	1 000	
Bénéfice fiscal avant dépense	30 000		
Bénéfice fiscal après dépense	30 000	29 000	30 000**
Impôt sur les sociétés à payer (331/3 %)	10 000	9 667	10 000 - 600 = 9 400
Economie d'impôt	/	333	600

\* Plafond de dépense = 5 000 € (1 000 000 x 0,5 %).

\*\* § 3-3 ci-avant. Réintégration du don / tableau 2058-A

▲ L'avantage fiscal du mécénat constitue bien un « accélérateur » de financement privé des projets associatifs.

Des informations supplémentaires : <http://www.associations.gouv.fr>







Merci à tous nos partenaires qui nous font déjà confiance!



CHAMPAGNES  
VINS FINS  
SPIRITUEUX



